



Le Mardi 4 avril 2023

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 17 avril 2023
20 heures 00

ORDRE DU JOUR

I - URBANISME

- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : Réunion d'informations et débat**

Le Maire,
Christophe PONGËT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

Le lundi 17 avril 2023 à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mardi 4 avril 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

Présents (10) : Emilie ANXIONNAZ, Agnès BERNARDE, Pierre-Alain CHARRETIER, Guido DIETRICH, Marcel GIANNOTTY, Anne HISCOCK, Johan PANISSET, Sylvain PANISSET, Jeffrey PATUREL, Christophe PONCET.

Procurations (3) : Kristel VERRECCHIA à Emilie ANXIONNAZ, Sandrine DJOUDI à Marcel GIANNOTTY, Bruno DURET Johan PANISSET.

Absentes excusées (2) : Murielle BERLIOZ, Anne FERRY

Public : 2

Secrétaire de séance : Emilie ANXIONNAZ

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

1. Demande de Subvention pour les travaux au Clu
2. Appel à projet du Syane : Demande pour les travaux du Groupe Scolaire

☞ Accord de l'assemblée

32 - PADD

Une vidéo de présentation du PADD de 20 minutes a été suivie d'un échange de questions / réponses avec les représentants de l'agglomération, Nadège Mignon pour le Grand Annecy et Bruno Lyonnaz maire de Sevrier.

Questions posées à Mme Mignon et M. Lyonnaz :

"C'est un projet ambitieux qui se traduit par des orientations et des objectifs « atteignables » ? "

- Comment imposer ces objectifs ? Notamment en terme de croissance maîtrisée des zones commerciales et d'activité *zonage dans le PLUI , mixité des zones commerciales, économiser le foncier, préserver les zones agricoles (densifier).*

- L'habitat collectif vs l'habitat individuel ?

l'habitat collectif sera favorisé sur Annecy et les villes de première couronne (pas Nâves)

- Protection des zones agricoles (Epagny Metz Tassy)

travail en partenariat avec la Chambre d'Agriculture

- Densification des dents creuses ?

oui dans l'enveloppe urbaine, tout en laissant des zones de respiration, difficultés et importance du zonage.

- Logements vacants ?

qui ne sont pas des résidences secondaires: 6 à 7% seulement sur l'agglomération

dispositifs incitatifs de rénovation pour une remise sur le marché locatif au moins.

- réguler la location immobilière professionnelle

encadrer l'activité Airbnb, objectif augmenter la part de résidences principales par rapport aux résidences secondaires.

- gestion de l'eau potable ?

pas d'inquiétude sur l'eau potable, mais vigilance sur l'assainissement.

Ensuite, ont eu lieu des échanges entre membres du conseil municipal.

Les enjeux, les objectifs et la mise en oeuvre du PADD (croissance maîtrisée, équilibres économiques et sociaux, objectifs environnementaux) ont été discutés.

3 points de vigilance ont été soulevés :

- *solidarité grandes communes/petites communes?*

- *maillage de transports collectifs : navette Villaz-Nâves- Les Glaisins*

- *piste cyclable Nâves -Villaz*

Le PADD est une première étape, à nous d'être vigilants, présents au moment de l'élaboration du PLUI HMB.

Le vote du PADD doit intervenir en conseil d'agglomération, en juin 2022.

33-20/2023 – Demande de Subvention au Département pour les travaux du Clu

Monsieur PANISSET expose à l'assemblée le projet de rénovation du Monument du Clu.

Le monument du CLU doit être protégé pour permettre la transmission dans le temps de l'histoire de Nâves-Parmelan et de la France.

2024 sera l'année du 80^{ème} anniversaire est le monument doit être restauré pour cette occasion.

La commune a fait établir des devis pour cette restauration (maçonnerie, ferronnerie, peinture...) qui s'élèvent à 32 230.20€ HT.

La commune pour permettre cette rénovation, souhaite faire une demande d'aide au Département qui a mis en place un dispositif d'aides financières pour la restauration et la conservation du patrimoine, de la phase de diagnostic patrimonial à la réalisation des travaux.

Le montant des aides publiques directes attribuées ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la dépenses subventionnables.

La commune enverra pour avis, dans un premier temps, le dossier complet à l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Savoie et Haute-Savoie (UDAP). Suite à cette avis une demande de subvention sera envoyée au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter les travaux et la demande de subvention.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
après en avoir délibéré :**

- Donne son accord pour planifier les travaux de rénovation du monument du CLU
- Dit que le dossier complet du projet de rénovation (photos, devis, ...) sera envoyé pour avis à l'UDAP Annecy
- Autorise le Maire à établir un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier pour un montant de 25 784.16€ correspondant à 80% du montant HT des dépenses subventionnables.
- Dit que la commune autofinancera les 20% restants.

34-21/2023 – Syane : Appel à Projets 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (Groupe Scolaire)

Monsieur le Maire expose que :

Suite à un audit énergétique global des bâtiments communaux mené en (*année de l'AEG*), la commune souhaite s'engager dans la rénovation du Groupe Scolaire sis 140 route du Fier.

L'estimation des travaux est de	610 000 € H.T.
A laquelle s'ajoute la mission du maître d'œuvre	11 100 € H.T.
soit un coût total estimatif de l'opération de	621 100 € H.T. minimum.

L'appel à projets 2023 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2023.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
après en avoir délibéré :**

- **Sollicite une aide financière du SYANE** dans le cadre de son appel à projets 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant le Groupe Scolaire,
- **S'engage à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2023** pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE,
- **S'engage à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE**, conformément au règlement de l'appel à projets

35 – Questions diverses

Prochains Conseils Municipaux :

- 22/05 à 20h00 CM Public

Prochaines Commissions :

- 22/05 Commission travaux à 19h

Prochaines Réunions ou Manifestations :

Séance levée à 22H

Le secrétaire de séance
Emilie ANXIONNAZ



Le Maire
Christophe PONCET

